



Une circulaire de Benkiran détaille les mesures incitatives de l'Etat en faveur du secteur

Les salaires de 6.000 DH exonérés dans l'offshoring

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

Les salaires de 6.000 dirhams seront exonérés des cotisations de la couverture sociale supportées par l'Etat, l'impôt de la formation professionnelle et l'impôt sur le revenu pendant 24 mois.

C'est l'une des revendications phares des syndicats. L'exonération des salaires de 6.000 dirhams est rejetée par le gouvernement. Pourtant, le cabinet Benkiran sait faire des exceptions. Pour accompagner les mises en place des écosystèmes de l'offshoring, le chef de gouvernement a décrété l'exonération des salaires de 6.000 dirhams dans le secteur pour deux ans. C'est une mesure parmi tant d'autres contenues dans une circulaire de Benkiran envoyée notamment à l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec) et l'Agence marocaine de développement des investissements (AMD) et dont ALM détient copie. Il faut dire que la circulaire a de quoi faire jubiler les investisseurs dans le secteur tant les mesures incitatives sont considérables. Dans les détails, les salaires de 6.000 dirhams seront exonérés des cotisations de la couverture sociale supportées par l'Etat, l'impôt de la formation professionnelle et l'impôt sur le revenu pendant 24 mois. Ces mesures concernent les contrats dits d'intégration visant les diplômés universitaires à l'issue d'une période de stage. Ce n'est pas tout. L'Etat s'engage également à supporter pour une période de 12 mois les charges patronales lorsque les bénéficiaires des contrats d'intégration sont finalement embauchés avec un contrat professionnel. Autrement, le gouvernement mise beaucoup sur la promotion de l'emploi dans le secteur de l'offshoring en déployant toute une palette d'incitations proposée aux investisseurs qui veulent recruter.

Les 10.000 DH aussi

L'Etat met ainsi le paquet en octroyant une prime de 25.000 dirhams pour chaque diplômé universitaire embauché avec un CDI (contrat à durée indéterminée) à l'issue d'une période de stage allant de 6 à 9 mois dans le cadre du contrat d'intégration. Le package de l'Etat compte également le programme «Tahfiz». Concrètement, les entreprises nouvellement créées entre janvier 2015 et décembre 2019 se verront exonérées des cotisations sociales ainsi que de l'impôt sur le revenu et l'impôt de

la formation professionnelle pour une période de deux ans pour tous les salariés avec une indemnité mensuelle brute de 10.000 dirhams. Ce dispositif est, cependant, limité à un contingent de 5 recrues par entreprise. Par ailleurs, la circulaire du chef de l'Exécutif prévoit une exonération totale de l'IS (impôt sur les sociétés) durant une période maximum de cinq années consécutives. Au-delà, l'Etat va prolonger son coup de pouce autrement avec un taux d'IS de 17,5%. D'autres sociétés remplissant tous les critères prévus par le cahier des charges pourront bénéficier d'un IS de 8,75% jusqu'en 2020. Les mesures incitatives sous forme de facilités administratives seront également déployées à travers notamment la mise en place de guichets uniques. Ces derniers sont considérés comme les seuls intermédiaires entre l'Etat et les investisseurs privés. Les guichets uniques seront organisés selon quatre grands pôles, à savoir le pôle création d'entreprise supervisé par un représentant du Centre régional d'investissement, le pôle promotion des compétences géré par l'Anapec, le pôle administratif placé sous la tutelle des communes concernées et enfin le pôle accompagnement dirigé par les délégations provinciales de l'industrie et du commerce.

“

Les mesures incitatives sous forme de facilités administratives seront également déployées à travers notamment la mise en place de guichets uniques.

L'offshoring se dote de ses propres écosystèmes

Une performance à l'export de 18 MMDH d'ici 2020

Kawtar Tali
ktali@aujourd'hui.ma

Des perspectives prometteuses se tracent pour le secteur de l'offshoring. Qualifié comme l'un des métiers mondiaux du Maroc, l'offshoring s'est doté jeudi de ses propres écosystèmes. Cinq filières sont concernées. Il s'agit ainsi : des activités de gestion de la relation client via des centres de contact (CRM), de l'externalisation des processus d'une entreprise/métiers (BPO), de l'externalisation des métiers liés aux technologies de l'information (ITO), de l'externalisation portant sur des activités d'ingénierie et de recherche de développement (ESO) ainsi que de l'externalisation portant sur des activités ayant un contenu « savoir » et exigeantes en expertises (KPO). « La mise en place de ces écosystèmes permettra la montée en gamme du secteur à travers l'amélioration de la compétitivité des acteurs et le ciblage de nouvelles filières à haute valeur ajoutée. Un important potentiel s'offre à ce secteur, notamment dans un contexte marqué par la croissance du marché mondial et l'existence de tendances structurelles favorables au Maroc, dont la diversification des secteurs d'activités couverts », a souligné à

cet égard Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique.

L'État s'engage, dans ce sens, à introduire des mesures incitatives (détail page 4). La finalité étant d'améliorer la compétitivité des acteurs et la croissance du secteur ainsi que d'appuyer la formation et faciliter l'accès au foncier. Parmi les actions à engager figurent également les mesures portant sur la protection des données. L'État s'engage aussi à accompagner les start-up. Le partenariat conclu entre l'ANPME et la profession encourage également les initiatives des Marocains résidant à l'étranger désirant d'investir au niveau national après avoir développé une expertise dans les filières technologiques.

Le Maroc mise sur les activités de gestion de la relation client via des centres de contact (CRM). Ceci se confirme par l'attention particulière accordée à la filière CRM qui constitue le fer de lance historique de l'offshoring au Maroc. La filière dynamise en effet l'emploi dans le secteur. Son développement visera, par ailleurs, à consolider un position-



nement gagnant et durable pour le CRM marocain, et ce dans un paysage mondial compétitif. En revanche, l'emploi reste jusque-là limité dans la filière de l'externalisation des processus d'une entreprise/métiers (BPO). Les écosystèmes viendront ainsi booster la cadence en attirant des investissements directs étrangers structurants et de développer en parallèle une base d'acteurs locaux. Les écosystèmes contribueront également à l'amélioration de la compétitivité des acteurs de l'externalisation des métiers liés aux technologies de l'information (ITO). L'objectif étant de se positionner sur de nouveaux

métiers et de renforcer l'attraction des investissements directs étrangers supplémentaires. De même, des enjeux restent à relever pour les filières relatives à l'externalisation portant sur des activités d'ingénierie et de recherche de développement (ESO) et celles des activités ayant un contenu « savoir » et exigeantes en expertises (KPO). Au-delà de la consolidation des investissements directs étrangers, les efforts seront consentis afin de stimuler le tissu de prestataires locaux et d'améliorer la compétitivité coût/non-coût ancrant ainsi le Maroc sur la carte du nearshore.

Perspectives : Les objectifs



Grâce aux écosystèmes, l'offshoring devrait générer d'ici 2020 près de 18 milliards de dirhams de chiffre d'affaires à l'export de services additionnels. Le secteur devrait drainer des investissements avoisinant le 1,5 milliard de dirhams. Ainsi, le Maroc améliorerait son positionnement à l'échelle internationale. Les écosystèmes lui permettront ainsi de se positionner dans le tier 1 du groupe de compétition. De même, ils favoriseront un développement

régional équilibré et équitable des investissements de l'État dans les plates-formes industrielles intégrées (P2I) dédiées au secteur de l'offshoring. Le secteur renforcera également sa dimension sociale à travers l'employabilité des jeunes et la participation aux recrutements des personnes en situation de handicap. En termes d'embauche, les écosystèmes de l'offshoring permettront la création de 60.000 nouveaux emplois directs au niveau national.

Offshoring : Les chiffres

Elles sont 63.000 personnes à travailler dans l'offshoring au Maroc. Avec un chiffre d'affaires de près de 8 milliards de dirhams, le secteur contribue de façon notable dans la balance commerciale. Toutefois, le potentiel reste sous-exploité. Le secteur connaît actuellement un ralentissement expliqué par le durcissement du contexte international et l'intensification de la concurrence entre les pays. Selon les derniers chiffres révélés par l'Office des changes, le secteur a gagné sur la période 2013-2015 près de 261 millions de dirhams. Le secteur a, en revanche, marqué, en 2015, une croissance de 72 millions de dirhams contre un additionnel de 189 millions de dirhams enregistré entre

2013 et 2014. Les centres d'appels et BPO des outsourcing portent une bonne partie de l'activité de l'offshoring. Ce segment a généré à fin 2015 près de 4,9 milliards de dirhams contre 4,27 milliards de dirhams en 2013. L'externalisation des métiers liés aux technologies de l'information a réalisé en 2015 un chiffre en retrait par rapport à celui observé en 2014. Ce pôle a perdu 19 millions de dirhams, passant ainsi de 1,97 milliard de dirhams en 2014 à 1,95 milliard de dirhams en 2015. Le repli a également touché les activités du BPO des actifs. La performance est passée de 1 milliard de dirhams en 2013 à 914 millions de dirhams en 2014 et 609 millions de dirhams en 2015.

